

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMALAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2019

Date d'affichage du compte rendu : 26 septembre 2019

Membres en exercice : 8

Excusés : 0

Absents : 1

Pouvoir : 0

Nombre de votants : 7

PRESENTS : M. VINCENT Bernard, Mme BAUDE Catherine, M. RICHARD Eric, M. GAGNERE Yvon, M. MANGOU Jacky, MOULIN Daniel, Mme MARTIN Beverley.

EXCUSE :

ABSENT : M. LAFFOND Samuel.

SECRETAIRE DE SEANCE : BAUDE Catherine

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès Verbal du 13 juin 2019
- Remplacement voiture
- Décision modificative
- Travaux de voirie SIVU
- Cas particulier CCAS
- Contrat groupe Risque statutaire
- Contrat groupe prévoyance
- Colis de Noël
- Informations projets éoliens

Questions diverses.

O-O-O-O-O-O-O-O-O

Le conseil municipal délibère comme suit :

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 13 JUIN 2019

Les membres du Conseil Municipal adoptent et signent le Procès Verbal du 13 juin 2019

REPLACEMENT VOITURE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'express ne passe plus au contrôle technique. Cependant un monsieur c'est manifesté par acheter l'express en l'état pour une valeur de 200 €.

Le conseil municipal dûment convoqué à cet effet, autorise la vente de l'express pour une valeur de 200 € dans l'état à :

LEGENDRE Hervé
68 route des Métairies
86530 CENON/VIENNE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'acheter un nouveau véhicule pour remplacer l'express qui ne passe plus au contrôle technique.

Après avoir vu plusieurs garagistes, monsieur le Maire propose au conseil, le garagiste Babin à Bouin à un Kangoo à moins de 3 000 € et qu'il pourra être prêt dans les semaines à venir.

Le conseil municipal dûment convoqué à cet effet et après en avoir délibéré, accepte l'achat de ce Kangoo pour une valeur de moins de 3000 €.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le conseil que pour l'achat du véhicule, il est nécessaire de faire une décision modificative comme suit :

Article 21318 : autres bâtiments publics : - 3 500.00 €

Article 21571 : matériel roulant : + 3 500.00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

TRAVAUX DE VOIRIE : SIVU

Après réception du devis du SIVU pour 33 700 € pour la route de Villiers/Couture, le conseil municipal Décide de réaliser les travaux si les conditions climatiques du mois d'octobre le permettent.

Le conseil décide également de réparer la route de Villemain à Couture d'Argenson ainsi qu'un tronçon de route entre Villemain et Echorigné.

CAS PARTICULIER CCAS

Le maire informe le conseil municipal, qu'il a reçu un courrier de Mme SORIN, assistante sociale du service pôle de solidarité du Conseil Départemental, Antenne de MELLE, en nous demandant de bien vouloir faire intervenir le CCAS de la commune de Villemain, pour une demande d'aide pour régler la facture d'électricité à hauteur de 200 € pour une famille en difficulté de la commune.

Le conseil municipal dûment convoqué à cet effet, et après en avoir délibéré refuse d'accorder cette aide.

CONTRAT GROUPE RISQUE STATUTAIRE

Le maire expose que le Centre de Gestion des Deux-Sèvres nous propose d'adhérer au contrat groupe assurance des risques statutaires de 2020 à 2023.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite, car il estime que c'est trop cher pour notre collectivité. Le montant annuel serait d'environ 2 500 € d'assurance, sachant que l'on a arrêté le précédent contrat il y a deux ans, donc on a déjà économisé 5 000 €.

CONTRAT GROUPE PREVOYANCE

Le maire informe le conseil municipal que le centre de gestion des Deux-Sèvres a retenu la MNT pour la prévoyance des agents et demande à son conseil si on doit adhérer à la convention et déterminer la participation financière pour les agents.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention protection sociale complémentaire et de fixer le montant unitaire à 5€ par agents et par mois à partir du 1^{er} janvier 2020.

COLIS DE NOËL

Le Conseil Municipal décide de renouveler les colis de Noël. Et propose de refaire appel à EYMET VILLAGE pour les colis des aînés qui avaient donné satisfaction les années précédentes, et de commander comme habituellement des livres et des chocolats pour les enfants.

La date pour l'arbre de Noël sera fixée au prochain conseil municipal.

INFORMATIONS PROJETS EOLIENS LES EDUTS

Monsieur le maire informe le conseil que la Préfecture de Charente sollicite le conseil municipal pour donner son avis sur le projet éolien des Edûts. La communauté de communes a également été sollicitée pour avis sur ce même projet. Le président a proposé que l'avis du conseil communautaire s'aligne sur l'avis des communes concernées.

Suite à ces informations le conseil municipal a voté favorablement pour ce projet par 5 voix pour et 2 contres.

Questions diverses.

Néant

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 22H45.

Le Maire,

Bernard VINCENT

